



# Conseil de sécurité

## CS/10340

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Conseil de sécurité

6590<sup>e</sup> séance – matin et après-midi

#### **LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DÉBAT DU RÈGLEMENT DU CONFLIT ISRAËLO-ARABE ET DE LA RECONNAISSANCE D'UN ÉTAT INDÉPENDANT DE PALESTINE**

Le Conseil de sécurité a examiné aujourd'hui la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au cours d'un débat dont la trentaine de participants ont axé leurs commentaires sur la résolution du conflit israélo-arabe et la création d'un État palestinien. Les situations politiques en République arabe syrienne et au Liban ont également été évoquées.

Les délégations ont appuyé les propos du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Proche-Orient et Représentant spécial du Secrétaire général qui, s'il a reconnu l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus, qui empêche toute reprise des négociations directes entre les parties, a salué les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne vers l'édification d'un État de Palestine « indépendant et souverain ».

Mettant en avant les progrès « sans précédent » accomplis par l'Autorité palestinienne en Cisjordanie, M. Robert Serry a affirmé que, « dans les domaines clefs » -notamment l'amélioration de la gouvernance et de l'économie-, l'Autorité avait démontré sa capacité à assumer les responsabilités qui incombent à un État constitué. « Nous espérons qu'en septembre prochain, à l'occasion de la tenue de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, la communauté internationale pourra être unie et saura prendre une décision équilibrée permettant aux parties de surmonter leurs différends et de reprendre les négociations », a-t-il indiqué.

Liant le règlement du conflit du Moyen-Orient à la reconnaissance de l'État palestinien, l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, M. Riyad Mansour, a, quant à lui, fustigé le comportement d'Israël, dont « les politiques illicites continuent à porter atteinte à la continuité du Territoire palestinien », ce qui bloque la reprise des pourparlers directs de paix. M. Riyad Mansour a ainsi mentionné « les campagnes illégales de colonisation et les punitions collectives infligées à la population de la bande de Gaza » par Israël, ces actions et provocations démontrant, a-t-il estimé, que le Gouvernement israélien mène une politique d'extrême droite allant à l'encontre de la paix.

M. Mansour, évoquant à son tour la prochaine Assemblée générale de l'ONU, a lancé aux États Membres un appel à la reconnaissance de l'État de Palestine, « sur les bases des frontières d'avant 1967 ». « Les actions menées par les Nations Unies, que ce soit à l'Assemblée ou au Conseil de sécurité, peuvent contribuer aux efforts de paix, » a-t-il encore estimé.

« Au nom de qui présenterez-vous une résolution en septembre prochain? Au nom de M. Abbas, ou au nom du Hamas? », a directement demandé à M. Mansour le représentant d'Israël, M. Ron Prosor. Celui-ci a estimé qu'une paix durable dans la région serait conditionnée par la démilitarisation de tout futur État palestinien, « qui devra remplacer l'enseignement de la haine, de la violence et du martyr par celui de la paix et de la tolérance ».

Le représentant israélien a par ailleurs reconnu les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne en Cisjordanie sur les plans économique et de la sécurité, tout en estimant qu'en dépit de ces avancées réelles « l'Autorité ne contrôle pas la totalité de son territoire et n'y détient pas le monopole de l'usage de la force ».

De leurs côtés, les délégations ont rappelé les paramètres d'un accord devant permettre la réalisation de la solution à deux États.

Pour la France et le Royaume-Uni, notamment, le Quatuor doit faciliter un cadre de pourparlers dans lequel seraient trouvés un accord sur les frontières des deux États, « sur la base des lignes du 4 juin 1967 », des arrangements mutuels de sécurité, et une solution juste à la question des réfugiés. Les représentants de la France et du Royaume-Uni ont souligné qu'une voie doit être trouvée au travers des négociations pour résoudre le statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États.

S'agissant de la situation en Syrie, les délégations de la France et du Royaume-Uni, ainsi que celle des États-Unis, ont condamné la « répression systématique » de manifestations pacifiques menée depuis plus de quatre mois par le régime syrien, qui ignore les appels de la communauté internationale. Ils ont réclamé « la fin de la répression contre la population syrienne et la mise en œuvre d'une transition démocratique ». L'Ambassadeur de la France, M. Gérard Araud, a espéré que « le Conseil de sécurité saura enfin prendre ses responsabilités pour condamner la violente répression que subit le peuple syrien ».

## ***LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE***

### **Déclarations**

M. ROBERT SERRY, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Proche-Orient et Représentant spécial du Secrétaire général, a reconnu d'emblée que le processus politique de résolution du conflit israélo-palestinien était dans une impasse « persistante ». Déplorant un manque flagrant de confiance entre les parties, M. Serry a évoqué la frustration des Palestiniens face à la poursuite de l'occupation qui a débuté en 1967, et le souci d'Israël de garantir la sécurité de ses citoyens. Il a ajouté que le Président Abbas et le Premier Ministre Netanyahu continuaient de réitérer leur volonté de négocier, mais qu'en l'absence d'un cadre clair permettant la reprise des pourparlers, et du fait de la poursuite par les autorités israéliennes d'activités de peuplement, « les Palestiniens se tournent de plus en plus vers les Nations Unies ». M. Serry a expliqué que l'arbitrage demandé par l'Autorité palestinienne pour préserver la solution à deux États, était rejeté par Israël, qui estime qu'une telle approche compliquerait la reprise du dialogue.

« Nous espérons qu'en septembre prochain, la communauté internationale pourra être unie et saura prendre une décision équilibrée permettant aux parties de surmonter leurs différends et de reprendre les négociations », a ensuite indiqué M. Serry. Mettant en avant les progrès « sans précédent » réalisés au plan économique par l'Autorité palestinienne en Cisjordanie, il a affirmé que, « dans les domaines clefs », l'Autorité avait démontré sa capacité à assumer les responsabilités qui incombent à un État constitué. Il a ainsi souligné que l'amélioration de la gouvernance, ainsi que l'accroissement des investissements et de la liberté d'aller et venir dans la zone avaient contribué à renforcer l'économie locale ces deux dernières années, et ce, dans un contexte de crise internationale.

Concernant la situation sécuritaire en Cisjordanie, M. Serry a avancé que le déploiement de milliers de membres des Forces de sécurité palestiniennes avait permis le démantèlement de nombreuses cellules terroristes et réduit les activités de recrutement. « L'ordre est rétabli dans de nombreuses villes de Cisjordanie et moins d'attaques ont été perpétrées contre les Israéliens depuis ce territoire », a-t-il encore constaté. Le Représentant spécial a toutefois noté que dans la zone C, « les démolitions se poursuivent à un rythme inquiétant ». Sept cents personnes ont déjà été déplacées depuis le début de l'année, a-t-il indiqué.

Revenant à la question du droit à l'autodétermination des Palestiniens, M. Serry a indiqué que de plus en plus de groupes de la société civile manifestaient pacifiquement pour demander que ce droit puisse être exercé. « Ce mouvement intervient alors que l'Autorité palestinienne fait face à une baisse des donations qu'elle reçoit, ce qui pourrait la contraindre bientôt à réduire ses dépenses en matière de sécurité et à reporter le paiement des salaires de ses fonctionnaires ». « J'exhorte les donateurs à faire en sorte que l'Autorité palestinienne puisse payer ces salaires et répondre à ses autres obligations financières », a-t-il ajouté.

S'agissant de la situation à Gaza, Robert Serry a appelé à la restauration du calme et à la relance de l'économie et des activités de reconstruction. Ce sont des préalables indispensables, a-t-il dit, pour avancer sur tous les points de contention existant entre les parties.

« Nous continuons en outre à demander la réouverture de tous les points de passage et à prévenir la reprise des activités de contrebande d'armes dans la bande de Gaza », a dit le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. M. Serry a, par ailleurs, évoqué la flottille qui a tenté récemment de rallier Gaza depuis différents pays de la région. « Des violences inutiles ont été évitées », a-t-il simplement relevé.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, a regretté l'absence de volonté politique dont fait montre le Conseil de sécurité en ce qui concerne l'appui à apporter au respect du droit international et à la mise en œuvre des résolutions pertinentes sur la question du Moyen-Orient et de la Palestine. Malgré les nombreux efforts régionaux et internationaux, « on n'aboutit à rien à cause des violations incessantes commises par Israël », a-t-il dit. Nous avons informé le Conseil de sécurité de la situation déplorable prévalant dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, à cause des politiques illicites d'Israël qui continuent à porter atteinte à la continuité du Territoire palestinien, a ajouté M. Mansour. Donnant une longue liste de ces violations, il a mentionné les campagnes illicites de colonisation, les attaques contre les civils palestiniens par les colons israéliens, les punitions collectives infligées à la population de la bande de Gaza, les bombardements aériens sur les environs de Gaza et sur les bateaux de pêche, les raids militaires et les arrestations de civils palestiniens, ainsi que l'usage excessif de la force contre les Palestiniens.

Toutes ces actions et provocations illégales démontrent que le Gouvernement israélien suit une politique d'extrême droite et qui va contre la paix, a poursuivi l'Observateur permanent. Il a parlé de ce qu'il a estimé être le sabotage par Israël de tout dialogue réel, qui réduit les chances d'arriver à une solution à deux États. Il s'est toutefois félicité que ni le peuple palestinien, ni ses frères arabes, ni la communauté internationale n'aient abandonné l'objectif de poursuivre la paix. Il faut saisir toutes les opportunités qui se présentent pour faire avancer cet objectif, a-t-il dit, Nous sommes déterminés à faire tomber les obstacles placés sur la voie de la paix, a-t-il ajouté. Il faut pour cela évaluer la situation de façon honnête et prendre des mesures permettant de lever les obstacles existants.

M. Mansour a regretté l'échec du Quatuor, qui n'a pas su adopter des paramètres clairs, pour pouvoir arriver à une solution qui aurait permis de reprendre des négociations crédibles. Il a imputé cet échec à Israël, qui a refusé d'accepter les bases légitimes de négociations, notamment les éléments qu'a mentionnés le Président des États-Unis dans son discours du 19 mai et les positions de l'Union européenne et du Quatuor. Il a rappelé que la partie palestinienne remplit ses obligations et est prête à reprendre des négociations sérieuses, en tenant compte des frontières de 1967 comme base des négociations. Les décisions qui doivent être prises maintenant sont cruciales pour la revitalisation du processus de paix, a-t-il ajouté. Il a estimé que ces décisions ne sont pas difficiles à prendre, car elles répondent à la logique, et sont justifiées par le droit international et les résolutions des Nations Unies, ainsi que par le consensus international.

Les mois à venir seront cruciaux, a poursuivi M. Mansour. Septembre 2011 est la date fixée par le Quatuor pour conclure un accord de paix. Ceci reste l'objectif à atteindre, a-t-il précisé. Nos peuples ont des droits légitimes, et il est de notre devoir de les écouter et d'agir de façon responsable, a-t-il ajouté. Nous sommes impatients qu'Israël négocie de bonne foi, a-t-il dit. L'Observateur permanent a appelé à la reconnaissance de l'État de Palestine, sur les bases des frontières d'avant 1967. Il a estimé que les actions menées par les Nations Unies, que ce soit à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité, peuvent contribuer aux efforts visant la paix.

M. RON PROSOR (Israël) a affirmé que des tentatives ont lieu pour trouver un cadre permettant la relance du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens, ces efforts devant être « constants » et devant prendre en compte les intérêts vitaux des deux parties. Il a ensuite noté que « ceux qui défendent les intérêts des Palestiniens étaient toujours moins prompts à reconnaître à l'État d'Israël le droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres ». « La sécurité et la reconnaissance d'Israël sont absolument essentielles pour assurer à notre État un avenir viable », a-t-il insisté, indiquant que depuis le retrait israélien de Gaza et du Sud-Liban, le Hamas et le Hezbollah avaient tiré pas moins de 12 000 roquettes en direction d'Israël.

« Pas besoin d'avoir inventer la poudre pour savoir que lorsque des roquettes s'abattent sur vos villes, vos écoles et vos citoyens, votre Gouvernement a le droit de se défendre », a ensuite déclaré M. Prozor. Le représentant a ainsi estimé que sans accords de sécurité clairs entre les parties, il ne peut y avoir de garantie que « les terroristes, leurs armes et leurs munitions n'entreront pas en Cisjordanie après l'éventuelle création d'un État palestinien, comme aujourd'hui les armes parviennent à Gaza ». Ron Prozor a estimé qu'une paix durable dans la région sera conditionnée par la démilitarisation de tout futur État palestinien, « où l'éducation à la paix devra remplacer l'enseignement de la haine, de la violence et du martyr ».

Le représentant israélien a ensuite reconnu les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne en Cisjordanie sur les plans économique et de la sécurité, avant d'estimer qu'en dépit de ces avancées réelles « l'Autorité ne contrôle pas la totalité de son territoire et n'a pas le monopole de l'usage de la violence ». L'organisation « terroriste » du Hamas contrôle de facto Gaza, a-t-il estimé avant d'interpeller directement l'Observateur permanent de la Palestine. « Au nom de qui présenterez-vous une résolution en septembre prochain, au nom de M. Abbas ou au nom du Hamas? », lui a-t-il demandé.

Mme ROSEMARY DICARLO (États-Unis) a rappelé que le Président des États-Unis, M. Barack Obama, a souligné les éléments sur lesquels devraient être basées les négociations palestino-israéliennes selon la vision qu'il a de la paix au Moyen-Orient. Elle a estimé que les questions concernant le statut permanent de la Palestine « ne peuvent être réglées qu'au cours de négociations entre les parties et non pas dans des enceintes internationales comme les Nations Unies ». Elle a mis l'accent sur l'importance de la reprise des négociations directes. Elle a appuyé le désir qu'à l'Autorité palestinienne de renforcer ses capacités, tout en appelant le Hamas à mettre fin aux actes de terreur. Le Hamas doit notamment libérer sans condition, Gilad Shalit, le soldat israélien détenu depuis plus de cinq ans, a-t-elle estimé.

La représentante a indiqué que les États-Unis « n'appuieront pas de campagnes unilatérales en septembre prochain », soulignant qu'un accord de paix n'est possible que s'il y a un accord entre les parties elles-mêmes. Elle a réitéré l'objectif de parvenir à deux États vivant côte à côte, en paix et en sécurité avec leurs voisins. Elle a appelé les parties à reprendre des mesures constructives, afin d'encourager le retour à la paix. Comme tout Gouvernement des États-Unis depuis des décennies, nous n'acceptons pas la légitimité des activités israéliennes de construction de colonies de peuplement, cette question devant être traitée comme les autres, a-t-elle dit. S'agissant de Gaza, elle a souligné les attentes légitimes qu'a Israël en matière de sécurité et a appelé la communauté internationale à fournir une assistance essentielle aux habitants de Gaza.

Passant à la Syrie, la représentante a estimé que le Président Assad ne pourra pas arrêter la « transition en cours » et indiqué que les États-Unis « soutiennent pleinement le peuple syrien ». Nous demandons au Gouvernement d'arrêter la violence et de respecter les droits de l'homme, en particulier la liberté d'expression. Le Conseil de sécurité a des responsabilités dans ce domaine, si la violence continue en Syrie, a-t-elle dit. S'agissant du Liban, elle a demandé au Gouvernement libanais d'appuyer l'action des tribunaux spéciaux créés sur des questions affectant le pays.

M. KIO SOLOMON AMIEYEOFORI (Nigéria) a, à son tour, déploré l'absence de confiance entre Israéliens et Palestiniens, notant que les deux parties recourent de plus en plus à des mesures unilatérales. « Les parties doivent reprendre les négociations sur les questions litigieuses, dans un cadre clair facilité par le Quatuor », a-t-il plaidé, ajoutant que la communauté internationale, « en particulier le Conseil de sécurité », doit être pleinement impliquée pour tracer la voie à suivre. « Les activités liées à l'implantation de colonies de peuplement israéliennes doivent cesser », a-t-il également exhorté. Le représentant a ensuite rappelé que la formation d'un gouvernement palestinien de consensus était nécessaire pour renforcer la sécurité dans la région et « contribuer à accélérer le développement économique en Cisjordanie et au-delà ». « Nous soutenons fermement l'aide fournie à Gaza par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont la présence est vitale pour améliorer le quotidien des habitants et qui doit, par conséquent, recevoir le plein soutien et appui logistique des États Membres », a-t-il aussi déclaré. Concernant la situation en Syrie, le représentant a estimé que la situation restait préoccupante et pouvait avoir des conséquences négatives dans toute la région. « La crise doit être résolue

pacifiquement, et s'engager dans le multipartisme, comme viennent de le faire les autorités, est un pas en avant vers de la mise en place de réformes solides », a-t-il dit avant de conclure.

M. NAWAF SALAM (Liban) a fait remarquer que les négociations n'ont pas repris depuis septembre 2010, date à laquelle le Gouvernement israélien a décidé de ne pas étendre le gel des colonisations. Il a par ailleurs félicité le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, qui a réaffirmé, il y a trois jours, que les Palestiniens continuent à choisir la voie de la négociation. En ce qui concerne la constitution de l'État de la Palestine, il a estimé que ce n'est que l'expression du droit à l'autodétermination, qui fait partie des « droits inaliénables d'un peuple », en l'occurrence du peuple palestinien. « Un droit inaliénable est par définition un droit qui ne peut être ni abandonné ni négocié ». Il a cité la résolution 3236 adoptée par l'Assemblée générale en 1974 à cet égard, qui est réaffirmée chaque année.

Le représentant a cité les critères sur la base desquels la Palestine peut demander sa reconnaissance en tant qu'État souverain, à savoir la permanence de sa population, un territoire défini et un gouvernement, avant d'assurer que ces conditions sont remplies. La capacité à établir des relations avec d'autres États est un autre critère devant être appliqué, a-t-il ajouté, précisant que la Palestine avait ouvert de nombreuses ambassades ou missions dans plus de 100 pays. M. Salam a également assuré que la demande de reconnaissance de l'État de la Palestine ne constitue pas une violation des accords précédemment adoptés entre Israël et la Palestine, comme les Accords d'Oslo. Il a enfin souligné l'appui du Groupe des États arabes à la requête de la Palestine et l'espoir de voir une vaste majorité des États Membres des Nations Unies l'approuver également.

M. WANG MIN (Chine) a rappelé l'attachement de son pays à la réalisation de la solution à deux États sur la base des résolutions de l'ONU. La Chine appuie l'édification d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain et vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël, a-t-il ajouté, avant d'enjoindre Israël à cesser ses activités de peuplement pour « restaurer la confiance nécessaire à la reprise du dialogue entre les parties ». « Le Quatuor devrait proposer un programme complet pour faciliter la reprise des pourparlers de paix », a-t-il également souhaité, demandant en outre que des négociations parallèles soient menées sur les relations entre Israël et le Liban, et entre Israël et la Syrie.

M. BASO SANGQU (Afrique du Sud) a espéré que le statut permanent de la Palestine serait réglé d'ici au mois de septembre. L'absence de volonté politique semble cependant éloigner le moment où une solution durable sera trouvée pour instaurer la paix dans la région, a-t-il dit. Il est impératif que le Quatuor agisse d'urgence en se basant sur des paramètres fondamentaux, notamment les frontières d'avant 1967 et les attentes des deux parties. L'Afrique du Sud est prête à œuvrer pour contribuer au processus de paix, a assuré le représentant. Il a souhaité que les parties indiquent clairement qu'elles sont résolues à poursuivre ce processus. Le représentant a par ailleurs estimé que le mépris d'Israël par rapport aux résolutions du Conseil de sécurité et des avis de la Cour internationale de Justice (CIJ) constitue un obstacle grave à la paix. Les attaques de roquettes contre Israël et la réponse disproportionnée d'Israël ne facilitent pas non plus la recherche d'une solution, a-t-il fait remarquer. Le représentant a appuyé la décision de l'Union africaine, qui a demandé à ses États membres d'appuyer les efforts des Palestiniens en vue d'obtenir le statut de Membre de l'ONU au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale. Avant de conclure, il s'est dit préoccupé par le blocage imposé à Gaza et a appelé Israël à y mettre fin.

M. GÉRARD ARAUD (France) a déclaré que le statu quo actuel était « intenable ». Seul le dialogue, a-t-il dit, permettra d'aboutir à la solution « de deux États pour deux peuples », passant par la conclusion d'accords sur les frontières et la sécurité basée sur la fin de l'occupation et assurant sa sécurité à Israël. Le représentant a aussi appelé à parvenir à une solution juste et agréée de la question des réfugiés palestiniens et du statut de Jérusalem « en tant que future capitale des deux États ».

M. Araud a ensuite demandé au Quatuor de lancer un appel à la reprise du processus de paix, estimant que, dans l'intervalle, les parties ne doivent pas se résigner à « la dangereuse impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui » et éviter de prendre des mesures unilatérales ou bilatérales. Poursuivant, le représentant de la France a affirmé que les activités israéliennes liées à l'implantation de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé sapent la confiance. Condamnant la poursuite de « la colonisation », il a exhorté Israël à abandonner tous ses projets de construction en Cisjordanie et dans Jérusalem-Est.

Au sujet du Liban, l'Ambassadeur Araud a condamné l'attaque à l'explosif dont a été victime le contingent français de la FINUL aujourd'hui au Sud-Liban et a jugé en outre essentiel que le nouveau Gouvernement libanais respecte ses engagements internationaux, notamment ceux relatifs au Tribunal spécial pour le Liban et son financement. Pour ce qui est de la situation en Syrie, il a appelé à la fin immédiate de la répression systématique menée depuis quatre mois contre des manifestants pacifiques et à la mise en œuvre d'une véritable transition démocratique. « Le Conseil de sécurité doit prendre ses responsabilités en condamnant la violente répression que subit le peuple syrien », a-t-il souligné.

Concernant la prochaine Assemblée générale, M. Araud, a noté que les attentes croissantes de la société civile palestinienne ne devraient pas être ignorées. Il a indiqué qu'en septembre, la France prendrait ses responsabilités dans le but unique de faire avancer la paix.

M. NOËL NELSON MESSONE (Gabon) a déclaré que le Gabon est préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers de paix entre Israéliens et Palestiniens, en dépit des efforts louables déployés par certains acteurs internationaux pour relancer les négociations directes. Il a regretté que la réunion du Quatuor tenue à Washington le 11 juillet dernier n'ait pas débouché sur un résultat concret. Il a averti du risque de division entre les États Membres sur les perspectives du processus de paix, soulignant que de nombreux pays ont déjà pris la décision de reconnaître unilatéralement l'État de Palestine. Il a donc jugé urgent de relancer le processus de paix sur des bases claires et acceptables pour toutes les parties, en instaurant un climat de confiance entre les parties. Pour ce qui est du Liban, M. Messone s'est félicité de la formation d'un nouveau Gouvernement sous la conduite du Premier Ministre, M. Najib Mikati. Il a émis l'espoir que ce Gouvernement s'attèlera à résoudre les questions de sécurité. Quant à la situation en Syrie, il s'est félicité de l'adoption par le Parlement d'un projet de loi autorisant le pluralisme politique et a exhorté le Gouvernement syrien à poursuivre dans cette voie.

M. JOSÉ FILIPE MORAES CABRAL (Portugal) a déclaré que sa délégation était préoccupée par l'impasse qui se prolonge dans le processus de négociations israélo-palestiniennes. Il a regretté que les pourparlers directs entre les deux parties n'aient pas pu être repris et a émis l'espoir que les négociations puissent reposer sur des principes qui font l'objet d'un large consensus. Il a invité les deux parties à les mener de bonne foi. Les événements sur le terrain continuent d'être préoccupants, a-t-il ajouté, signalant notamment les activités de colonisation israélienne dans Jérusalem-Est. Nous déplorons la poursuite de la détention de Gilad Shalit, a-t-il dit, avant de condamner aussi les tirs de roquettes effectués vers Israël. Il a également demandé à Israël de mettre un terme au blocus de Gaza. Notant que les Palestiniens ont durement travaillé pour la constitution de leur État, il a appelé à les soutenir dans leurs efforts. Il a aussi soutenu les efforts déployés par le Quatuor pour encourager la reprise de négociations directes entre les parties. Pour ce qui est du Liban, le représentant a condamné les actes terroristes commis contre le convoi de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le 17 mai. S'agissant de la Syrie, il a regretté que les autorités syriennes ne mettent pas fin à l'usage de la force contre les manifestants et a lancé un appel pour une réforme démocratique dans ce pays.

Mme MARIA LUIZA RIBEIRO VIOTTI (Brésil) a regretté que les autres principaux partenaires du processus de paix semblent être dans l'incapacité d'aider les parties au conflit israélo-palestinien à surmonter ces problèmes. Compte tenu de cela, elle s'est dite « peu surprise » par l'intention annoncée des dirigeants palestiniens de demander aux Nations Unies de reconnaître l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Pour la délégation brésilienne, ce recours à l'ONU ne constitue en rien une action unilatérale de la part des Palestiniens, car « faire appel à l'Assemblée générale est tout le contraire d'une action unilatérale ». Allant plus loin, elle a ajouté que cela ne pouvait pas être comparé aux activités illégales de peuplement qui sont en violation flagrante du droit international humanitaire et des multiples résolutions du Conseil de sécurité, sans oublier qu'elles représentent un danger pour la paix.

La représentante du Brésil a estimé que le moment est venu pour les Nations Unies d'accorder le même vote de confiance au peuple palestinien et de leur permettre de bâtir un État démocratique, pacifique et prospère, comme cela avait été fait lorsque l'Assemblée générale avait reconnu la légitimité de l'État d'Israël. « À bien des égards, l'État palestinien, bien que le territoire et son peuple soient sous occupation étrangère, est déjà une réalité », a-t-elle fait remarquer. Revenant aux exigences

faites par les résolutions 1850 et 1860 du Conseil de sécurité qui demandaient la réconciliation intra-palestinienne et la formation d'un gouvernement palestinien engagé à respecter les principes du Quatuor, Mme Viotti a estimé que, suite à l'accord de réconciliation palestinien qui a été signé en mai dernier au Caire, un grand pas dans ce sens avait été fait désormais. Elle a saisi cette occasion pour demander aux dirigeants palestiniens de renoncer à la non-violence, de promouvoir les droits de l'homme et à la démocratie en tant que principes fondamentaux de leur lutte pour mettre un terme à l'occupation.

M. IVAN BARBALIĆ (Bosnie-Herzégovine) a fait part de la préoccupation de sa délégation face à l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, soulignant que la date butoir fixée pour que les négociations de paix parviennent à l'adoption d'un accord approche à grands pas. La Bosnie-Herzégovine estime que la seule voie réaliste et responsable pour sortir de cette impasse consiste à reprendre au plus vite les pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens, a dit le représentant. Parallèlement, le Conseil de sécurité, le Quatuor, la Ligue des États arabes et les autres acteurs internationaux et régionaux doivent poursuivre leurs efforts en ce sens, a-t-il ajouté. Pour sa part, la Bosnie-Herzégovine reste attachée à la solution de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité. Prenant note des soulèvements populaires ayant récemment touché les pays du Moyen-Orient, le représentant y a vu un témoignage des aspirations démocratiques de leurs peuples. Cet environnement nouveau offre des opportunités, elles aussi, nouvelles pour relancer les négociations de paix, a-t-il jugé.

Dans ce contexte, le représentant n'a pas manqué de dénoncer la poursuite des activités illégales de peuplement par Israël qui, a-t-il rappelé, sont également contraires aux obligations qu'a Israël en vertu de la Feuille de route. Il a ainsi exigé de la part d'Israël de donner suite aux appels multiples de la communauté internationale, qui demande qu'il soit mis fin à ces activités. Le délégué est également revenu sur la situation difficile qui prévaut dans la bande de Gaza et a demandé qu'Israël ouvre immédiatement, et sans préconditions, les points de passage vers Gaza pour permettre à l'aide humanitaire, aux biens commerciaux et aux personnes de librement entrer et sortir de la zone, y compris ceux en provenance de la Cisjordanie.

M. ALEXANDER PANKIN (Fédération de Russie) a estimé que les pourparlers entre Palestiniens et Israéliens doivent reprendre sans délais sur la base des résolutions des Nations Unies, de la Feuille de route et des initiatives concertées de la Ligue des États arabes, « une organisation régionale clef vers laquelle le Quatuor devrait se rapprocher ». Le représentant de la Fédération de Russie a ensuite appuyé le droit des Palestiniens à un État indépendant et pleinement souverain avec Jérusalem-Est comme capitale partagée avec Israël. « Tout accord de paix sera toutefois mis en doute si la réconciliation nationale inter-palestinienne n'est pas achevée », a-t-il ajouté, avant d'appeler à la levée du blocus de la bande de Gaza, qu'il a jugé « stérile ».

M. MARK LYALL GRANT (Royaume-Uni) a d'abord fermement condamné les attaques menées depuis quatre mois par les autorités de Damas contre les manifestants pacifiques et des ambassades occidentales. « Le Président Assad doit mettre en œuvre les réformes qu'il a lui-même promises et s'engager dans un réel processus de démocratisation », a-t-il ajouté. Concernant la résolution du conflit israélo-arabe, il a noté que les espoirs des Palestiniens devaient être exaucés, « pour leur bien et la sécurité de la région ». « Les parties ne doivent pas perdre espoir, elles doivent au contraire redoubler d'efforts pour parvenir, sur la base de paramètres clairement définis par le Quatuor, à des accords de sécurité mutuelle et à une solution juste pour les réfugiés », a poursuivi l'Ambassadeur du Royaume-Uni. Demandant à son tour que cessent les activités israéliennes « illégales » de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, il a également réclamé que tout soit fait pour améliorer l'accès à Gaza, « où la reprise économique est indispensable pour l'amélioration du sort des habitants et pour la sécurité d'Israël ».

M. HARDEEP SINGH PURI (Inde) a espéré que les parties palestiniennes mettront rapidement en œuvre leur accord de réconciliation et que le Hamas coopérera avec l'Autorité palestinienne pour résoudre les problèmes de sécurité qu'invoque Israël. M. Puri a cependant regretté l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers, soulignant qu'elle aggrave le désespoir dans le Territoire palestinien occupé. Les efforts de l'Autorité palestinienne ces dernières années pour construire un État ont atteint leurs limites, a-t-il poursuivi, appelant les parties à reprendre les négociations sur les questions relevant du statut final. Il a déploré la situation humanitaire dans la bande de Gaza et a appelé au gel des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés.

Le représentant a également noté les progrès accomplis dans les processus politiques libanais et syriens, en vue d'une paix globale dans la région, tout en rappelant que la situation demeure fragile. L'Inde soutient de longue date le peuple palestinien et sa lutte pour un État souverain et indépendant, a rappelé M. Puri. L'Inde apporte une aide matérielle aux Palestiniens pour le renforcement de leurs capacités, a-t-il ajouté.

M. FERNANDO ALZATE DONOSO (Colombie) a lancé un appel en faveur d'une solution structurée et durable au Moyen-Orient, avec la cessation de l'utilisation de la force et des actes de terrorisme. Il a soutenu la création d'un État palestinien viable, vivant en paix avec Israël, avec des frontières définies, sûres et reconnues internationalement, basées sur celles de 1967 et sur les changements sur lesquels les parties sont d'accord. M. Alzate Donoso s'est inquiété de la suspension des pourparlers entre les parties et a demandé leur reprise aussi vite que possible. Soutenant les efforts du Quatuor, il a relayé son appel à lever les obstacles pour reprendre les négociations directes, sans condition préalable. Il a aussi dénoncé les activités illégales de peuplement d'Israël, qui violent en outre le fond et l'esprit de la Feuille de route. Le représentant a invité la communauté internationale à soutenir le renforcement de l'Autorité palestinienne, afin qu'elle puisse édifier un État viable en Palestine. Le Hamas doit aussi renoncer à la violence, reconnaître Israël et rejeter l'utilisation du terrorisme comme outil politique, a-t-il ajouté.

M. WERNER HOYER, Ministre délégué chargé des affaires étrangères de l'Allemagne, a remarqué qu'alors même que les peuples du Moyen-Orient se soulèvent pour exiger la liberté, la démocratie et une vie meilleure, le processus de paix israélo-palestinien demeure dans l'impasse. Dans ce contexte volatile au Moyen-Orient, il est plus urgent que jamais de parvenir à une paix durable, car « pour les peuples de la région, tout progrès dans le processus de paix israélo-palestinien enverrait un message fort pour la stabilité et le succès de la diplomatie ». Ainsi, il a lancé un appel au Premier Ministre d'Israël, M. Benjamin Netanyahu, et au Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, pour reprendre sans plus attendre leurs pourparlers directs. Des « paramètres clairs » restent une condition préalable au succès de ces négociations, a-t-il souligné, ajoutant que, dans ce contexte, le Président des États-Unis, M. Barack Obama, avait présenté une approche équilibrée dans son discours du 19 mai, et que l'Union européenne avait également défini ces paramètres clefs. Aujourd'hui, le Ministre délégué a souhaité voir ces paramètres acceptés au plan international pour qu'ils puissent être la base des négociations de paix. Prenant note des progrès « remarquables » accomplis par les autorités palestiniennes pour mettre en place les institutions d'un futur État palestinien, le Ministre délégué a souhaité que le processus politique vienne maintenant s'aligner sur ces progrès. « L'Allemagne est en faveur de la création d'un État palestinien », a tenu à rappeler le Ministre délégué, convaincu que cet État deviendra membre des Nations Unies. Il est urgent de progresser dans cette direction, a-t-il poursuivi, rappelant qu'il n'existe pas d'alternative viable et acceptable à une solution négociée. « Toute action qui ne s'inscrit pas dans une logique de solution globale et qui pourrait compromettre la confiance mutuelle des parties devrait être évitée », a encore déclaré le Ministre délégué.

M. Hoyer a réitéré que les activités liées à l'implantation de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien sont illégales et constituent un obstacle majeur à la paix. « Ces activités doivent immédiatement cesser », a-t-il insisté. Sa délégation regrette, a-t-il indiqué par ailleurs, les récents tirs de mortier lancés contre le territoire israélien, jugeant ces actes « inacceptables ». Tout Gouvernement palestinien, a-t-il rappelé, doit s'abstenir de tout recours à la violence et s'engager en faveur d'une solution négociée du conflit, de la reconnaissance des accords et obligations passés et du droit légitime de l'État d'Israël d'exister. De leur côté, les autorités israéliennes doivent impérativement adhérer au principe des deux États et créer les conditions nécessaires pour que cela devienne une réalité. Le Ministre délégué a ensuite évoqué la situation en Syrie, qu'il a qualifiée de « choquante ». Il a saisi cette occasion pour lancer un appel au Gouvernement syrien pour qu'il arrête de jouer « la carte de la division sectaire et de justifier le besoin d'un État fort par les divisions au sein de sa société », avant d'exiger un arrêt immédiat de la violence et de la répression à l'encontre du peuple syrien. « Il n'appartient pas aux étrangers de décider du futur de la Syrie », a-t-il fait remarquer, tout en reconnaissant que les demandes légitimes du peuple syrien doivent être reconnues. L'Allemagne souhaite que le Conseil de sécurité envoie un signal fort en condamnant la violence et la répression en Syrie. « Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités », a conclu M. Hoyer.

M. MAGED A. ABDELAZIZ (Égypte) s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés (NAM), a rappelé que sa délégation était attachée à l'importance de parvenir à une paix juste et durable qui, a-t-il dit, passe par la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes,

l'indépendance de l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale. Il a regretté que les multiples efforts internationaux n'aient pas permis de reprendre les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Par ailleurs, le NAM dénonce la poursuite continue des activités de peuplement illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et des autres pratiques israéliennes qui aggravent, selon lui, les tensions et constituent un obstacle majeur à la reprise des négociations de paix. Pour M. Abdelaziz, la réalité sur le terrain prouve malheureusement « qu'Israël préfère poursuivre les activités liées à l'implantation de colonies de peuplement plutôt que de parvenir à la paix ». À cet égard, le Mouvement des pays non alignés regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas adopté la résolution présentée plus tôt cette année qui exigeait un arrêt immédiat des activités de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé. Il demande à nouveau au Conseil de sécurité d'exiger de la part d'Israël de respecter ses obligations en vertu du droit international et de la Feuille de route. La communauté internationale doit demander à Israël de lever le blocus « illégal » de Gaza, afin de reconstruire Gaza, a-t-il insisté. Cela signifie l'ouverture des points de passage pour assurer la libre circulation des biens et des personnes.

De l'avis de sa délégation, toute négociation sérieuse entre Israéliens et Palestiniens suppose des paramètres clairement définis et un calendrier spécifique. À cet égard, le représentant a salué les initiatives prises au cours de ces derniers mois visant à relancer ces négociations et, notamment, le discours du 19 mai du Président des États-Unis, M. Barack Obama, l'initiative de la Fédération de Russie d'envoyer une mission du Conseil de sécurité dans la région et de convoquer une conférence internationale pour relancer les négociations et les autres initiatives internationales. Il a toutefois regretté qu'à ce jour, le Conseil n'ait pas été en mesure de trouver un consensus sur aucune de ces initiatives. Les membres du NAM souhaitent que le Conseil de sécurité et le Quatuor définissent des paramètres précis et un calendrier pour les négociations de paix. À défaut, il incombe à la communauté internationale de déployer les efforts nécessaires pour sortir de l'impasse actuelle le processus de paix, notamment en reconnaissant l'État de Palestine en tant que membre des Nations Unies, a estimé le représentant avant de conclure.

M. RODOLFO ELISEO BENÍTEZ VERSÓN (Cuba) a déclaré que le Conseil de sécurité ne pouvait demeurer passif face à la question de Palestine, compte tenu du fait qu'il n'existe pas d'autre conflit plus menaçant pour la paix et la sécurité internationales que le conflit israélo-palestinien. Le Conseil de sécurité est pris en otage par un seul de ses membres qui exerce son droit de veto chaque fois qu'il est saisi d'un projet de résolution sur la question, a-t-il dénoncé. Israël jouit ainsi d'une véritable impunité pour agir comme bon lui semble dans le Territoire palestinien occupé, a-t-il ajouté. « Cuba exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître un État palestinien sur les bases des frontières de 1967 avec pour capitale Jérusalem-Est », a-t-il ensuite demandé. « Nous sommes confiants que le nombre croissant de reconnaissances par d'autres pays ouvrira bientôt la voie à un règlement définitif du conflit israélo-arabe », a également déclaré M. Benítez.

M. HASAN KLEIB (Indonésie) a lui aussi demandé aux membres de la communauté internationale qui ne l'ont pas encore fait de reconnaître l'État palestinien. « Il faut agir vite car la justice n'attend pas », a-t-il clamé, indiquant que, dans moins de deux mois, « la communauté des nations pourrait être le témoin de la naissance d'une nouvelle nation ». « Un rêve se réaliserait alors », a-t-il dit, avant d'exhorter Israël à accepter la reprise de négociations directes avec la partie palestinienne. « Seules des négociations de cette nature conduiront à la naissance officielle d'un État Palestinien indépendant et souverain », a noté le représentant, qui a demandé au Conseil de sécurité de ne pas faire obstacle à un progrès « remarquable qui pourrait transformer le visage du Moyen-Orient ».

M. ABDOU SALAM DIALLO, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a relevé que, deux ans et demi après la fin de l'opération militaire israélienne dans la bande de Gaza, « nous venons encore une fois d'assister à une flambée de violence à Gaza et dans ses alentours ». « Cette situation préoccupante requiert une réponse urgente et appropriée du Conseil de sécurité », a-t-il dit. Il a aussi appelé à lever le blocus économique illégal imposé contre Gaza par Israël et à mettre en place un cessez-le-feu durable. Il faut également appuyer les efforts visant à réconcilier les Palestiniens rassemblés autour du Président de l'Autorité palestinienne, a-t-il dit.

« L'enlèvement du processus de paix est inacceptable au moment où beaucoup d'espoirs sont placés sur le mois de septembre et la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies », a poursuivi M. Diallo. Il a interpellé le Conseil de sécurité afin qu'il agisse résolument en vue

du règlement pacifique de la question de Palestine. Il a estimé que l'appel à reprendre les négociations doit s'accompagner de mesures visant à contraindre Israël à respecter ses obligations en vertu du droit international. De son avis, « l'inaction dont fait preuve le Conseil est une invitation supplémentaire pour qu'Israël continue à intensifier ses politiques illégales, marquées notamment par un accroissement vertigineux du nombre et de la superficie des colonies juives de peuplement dans le Territoire palestinien occupé ». Il a en outre jugé frustrant que la réunion tant attendue du Quatuor n'ait pas permis de définir des paramètres clairs pour guider les négociations israélo-palestiniennes.

Pour ce qui est du Comité qu'il préside, M. Diallo a indiqué qu'il a tenu un séminaire à Helsinki, en avril dernier, pour mobiliser un soutien international en faveur du programme d'édification d'un État palestinien. Il a été généralement admis que l'Autorité palestinienne a réussi à mettre en place de solides institutions publiques, a-t-il indiqué. Il a aussi parlé de la réunion internationale des Nations Unies que le Comité a organisée en juin dernier, à Bruxelles, pour appuyer le processus de paix israélo-palestinien et évaluer les initiatives européennes, internationales et multilatérales dans ce domaine.

M. PEDRO SERRANO, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès des Nations Unies, a appelé à la reprise des négociations directes entre les parties israélienne et palestinienne sur des accords concernant les frontières des deux États, sur des arrangements en matière de sécurité mutuelle, sur une solution juste à la question des réfugiés et sur le statut final de Jérusalem. Il a ensuite appelé les parties à faire preuve de retenue et à mettre fin aux pratiques sapant la confiance et compromettant ainsi les efforts internationaux menés en faveur de la reprise du dialogue. « Toutes les activités liées à l'implantation de colonies de peuplement, y compris dans Jérusalem-Est, doivent cesser immédiatement », a ajouté M. Serrano. Assurant ensuite que l'Union européenne appuie fermement le processus d'édification d'un État par l'Autorité palestinienne, il a souligné que l'achèvement de la réconciliation nationale intra-palestinienne serait indispensable pour l'unité du futur État palestinien et réaliser la solution à deux États, vivant côte à côte. S'agissant de la situation en Syrie, M. Serrano a réitéré que l'Union européenne condamnait « dans les termes les plus fermes » la répression du mouvement pacifique, menée par la direction syrienne.

M. TALAI BEK KYDYROV (Kirghizistan) a lancé un appel pour une reprise des négociations israélo-palestiniennes afin de relancer la recherche de la seule solution viable, « celle qui prévoit la coexistence pacifique des deux États ». « Le Quatuor doit jouer un rôle actif dans l'atteinte d'une solution mutuellement acceptable par les parties, prenant donc en compte leurs intérêts vitaux », a-t-il ajouté, avant de déclarer que la poursuite des projets de construction israéliens en Cisjordanie et dans Jérusalem-Est était le principal obstacle à la relance du processus de paix. Il a par conséquent exhorté Israël à mettre un terme à ses activités de peuplement.

M. FAZLI ÇORMAN (Turquie) a fait observer que la question palestinienne restait dans l'impasse alors que la région du Moyen-Orient connaît actuellement une vague de protestations irréversibles pour plus de liberté et pour la démocratie. Il est maintenant urgent d'agir, a estimé le représentant, avant de souligner que le conflit israélo-palestinien se trouvait au cœur même des nombreux problèmes de la région. « Si la communauté internationale veut gagner les cœurs des peuples arabes et les aider à réaliser leurs aspirations, elle doit leur prouver qu'elle est déterminée à contribuer à la réalisation d'une paix juste et durable dans la région ». a déclaré M. Çorman. Regrettant l'impasse actuelle du processus de paix, il a constaté un sentiment « d'abandon et d'incertitude de la part des Palestiniens » qui alimente la frustration des masses. Pour sa part, la Turquie refuse tout recours à la violence de l'une ou l'autre partie au conflit et maintient qu'il n'existe pas d'autre alternative qu'une solution négociée. Pour réaliser cet objectif, il faut que l'implantation de colonies de peuplement menée par Israël prenne fin, a souligné le représentant, rappelant à cet égard les obligations d'Israël en vertu de la Feuille de route. Notant les efforts considérables déployés par les Palestiniens pour jeter les bases institutionnelles de leur futur État, la Turquie considère que le moment est venu de reconnaître l'État palestinien en tant que membre des Nations Unies, sur la base des frontières de 1967, a déclaré son représentant. « La solution des deux États, qui remonte à 1947, représente la base claire de cette demande et la communauté internationale ne doit plus ignorer les appels légitimes de la Palestine à être reconnue en tant qu'État souverain sur la scène internationale », a déclaré le délégué.

En l'absence d'un processus de paix crédible, les Palestiniens ne peuvent continuer à vivre indéfiniment sous occupation israélienne, a-t-il ajouté. La Turquie se félicite du récent accord d'unité palestinienne qui, selon lui, vient à point nommé au moment où toute la région s'engage sur la voie de la transformation démocratique. Il espère que ce processus de réconciliation nationale pourra culminer rapidement avec la mise en place d'un gouvernement inclusif, représentatif et démocratique qui sera en mesure d'organiser des élections justes et libres. À cet égard, la communauté internationale devrait, a-t-il dit, accueillir favorablement ce processus de réconciliation et s'abstenir de préjuger de ses résultats. Le représentant de la Turquie est également revenu sur l'épisode tragique de la flottille humanitaire qui cherchait à gagner Gaza l'année dernière et qui a été attaquée par les forces israéliennes, causant la mort de neuf civils. Rappelant que la commission d'enquête mise en place par le Secrétaire général avait achevé ses travaux et devrait présenter prochainement son rapport au Secrétaire général, il a expliqué que la Turquie avait proposé une voie de sortie à Israël en lui demandant de présenter des excuses et de payer des dommages et intérêts. Tant que cette demande ne sera pas satisfaite, la Turquie refuse de normaliser ses relations avec Israël, a assuré M. Çorman avant de conclure.

M. TSUNEO NISHIDA (Japon) a demandé aux parties de s'engager, auprès des États-Unis et de la communauté internationale, à prendre les mesures nécessaires pour créer un environnement favorable à la reprise de négociations directes. « Les parties doivent honorer leurs obligations internationales au titre de la Feuille de route », a-t-il souligné. Le représentant a ainsi appelé Israël à geler ses activités de peuplement en Cisjordanie et dans Jérusalem-Est et a demandé à l'Autorité palestinienne de poursuivre ses efforts afin d'améliorer la sécurité dans la région, cela en faisant cesser les violences et les incitations à la haine.

M. EI HAB SAMI SALEM OMAISH (Jordanie) a noté qu'en refusant toujours d'agir, Israël ne permet pas aux parties de s'acheminer vers la paix. Il faut nous écarter des positions purement idéologiques pour adopter une nouvelle philosophie, a-t-il préconisé. La Jordanie demande que les négociations directes soient reprises par les parties, mais, averti le représentant, ces négociations seront vaines tant que des colonies de peuplement seront construites par la puissance occupante. Il a déploré les violations commises par Israël à cet égard. En ce qui concerne les lieux saints, musulmans et chrétiens, il a demandé une intervention internationale pour mettre un terme à la judaïsation de tous ces lieux. Il s'est par ailleurs félicité de la réunification palestinienne en cours, qui permet d'envisager un leadership unifié et la réalisation des aspirations du peuple palestinien. Enfin, M. Omaish a demandé la levée du blocus imposé par Israël contre Gaza pour éviter la punition collective de toute une nation.

Mme SHAZELINA ZAINUL ABIDIN (Malaisie) a noté le triste anniversaire de la plus longue occupation militaire étrangère contre un peuple et son territoire, expliquant que juin 2011 marquait 44 années d'occupation israélienne du Territoire palestinien. Des parties de terres qui constituaient auparavant la Palestine ont fait l'objet d'une appropriation forcée par Israël et ont été vidées de leurs habitants légitimes, a-t-elle noté. La représentante a aussi dénoncé la construction et l'expansion des colonies de peuplement et du mur de séparation israéliens, ainsi que la démolition des habitations et des infrastructures palestiniennes, et la révocation des droits de résidence des Palestiniens à Jérusalem-Est, actions qui non seulement sont illégales, mais qui rendent aussi la solution de deux États plus incertaine que jamais. Rappelant aussi le quatrième anniversaire du blocus imposé à la bande de Gaza par Israël, elle a déploré les conditions de vie des 1,6 million d'habitants de la zone et les pertes en vies humaines dues aux agressions militaires israéliennes. Mme Zainul Abidin a enfin estimé qu'il est crucial que l'on parvienne à la création d'un État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Mme GRETA GUNNARSDOTTIR (Islande) a déclaré que si, en septembre prochain, les Palestiniens se tournent directement vers l'Assemblée générale pour faire reconnaître leur nouvel État, son pays appuierait cette démarche. « Cela a été clairement indiqué lors de la rencontre entre le Ministre islandais des affaires étrangères et le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, à Ramallah au début du mois », a-t-elle précisé. La représentante a justifié le soutien de son pays en notant que la reconnaissance de la Palestine aurait pour effet de relancer le processus de paix, corrigeant ainsi l'asymétrie de pouvoir en les deux parties. « Cela ne peut être effectué qu'à travers une participation accrue de la communauté internationale et en assurant l'application des dispositions du droit international concernant l'occupation étrangère », a souligné la représentante.

M. MANSOUR AYYAD SH A ALOTAIBI (Koweït) a plaidé, au nom du Groupe des États arabes, pour l'exercice du droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à un État indépendant et souverain. « Ce peuple frère souffre depuis plus de 60 ans de l'occupation israélienne et il est temps que la communauté internationale honore ses responsabilités politique, juridique et morale en contraignant Israël à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et à cesser ses activités expansionnistes d'implantation de colonies de peuplement », a-t-il ajouté. Le représentant a ensuite exhorté Israël à lever le blocus du Gaza, « qui enferme la population palestinienne dans la destruction, l'insécurité, la frustration et le sous-développement, ce qui sape la confiance nécessaire à la reprise des pourparlers de paix ». « Le Conseil de sécurité doit adopter des mesures pour faire pression sur Israël de se retirer du Golan syrien occupé », a également déclaré le représentant, qui a formé le souhait que, bientôt, la Palestine sera l'État légitime, « la maison qui accueillera un peuple qui a trop souffert pendant des décennies ».

M. ARTHUR KAFEERO (Ouganda) a regretté qu'aucun progrès tangible n'ait été accompli dans le processus de paix israélo-palestinien, malgré les efforts des parties, soutenus par les acteurs régionaux et internationaux. Il a indiqué que l'Ouganda avait placé beaucoup d'espoir dans la réunion du Quatuor tenue le 11 juillet dernier et celle de la Ligue des États arabes, en date du 14 juillet. Nous sommes arrivés à un moment décisif, a-t-il ajouté, rappelant aux parties qu'elles ont la responsabilité première de reprendre les négociations directes. M. Kafeero a également souligné avec inquiétude les récentes autorisations délivrées par les autorités israéliennes concernant la construction de nouveaux logements au profit de colons juifs, avant d'exhorter Israël à geler complètement toutes ses activités de peuplement. Nous félicitons les dirigeants palestiniens pour leurs efforts en faveur de l'édification d'un État et en faveur de la réconciliation entre Palestiniens, a dit M. Kafeero. Il s'est enfin dit préoccupé par la situation humanitaire à Gaza et a appelé Israël à lever le blocus imposé à cette enclave.

M. DANILO ROSALES DÍAZ (Nicaragua) a réitéré la condamnation par son pays de l'occupation illégale de tous les territoires palestiniens, syriens et libanais par Israël, dont il a exigé le retrait immédiat de ces territoires. Il a aussi condamné les politiques et pratiques israéliennes de construction de colonies et de démolition des logements palestiniens, ainsi que le blocus inhumain imposé à Gaza. On ne peut pas continuer à nier l'existence de l'État palestinien, a-t-il dit. M. Rosales Diaz a également lancé un appel afin de faire cesser « l'impunité insupportable » dont jouit Israël et qui a été favorisée « de façon irresponsable » par le Conseil de sécurité, en particulier par « l'usage aveugle du droit de veto par un de ses membres permanents ». « Il est temps pour le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et d'exiger d'Israël qu'il s'engage en faveur de la paix », a-t-il conclu.

M. RAZA BASHIR TARAR (Pakistan) a estimé que les efforts récents qu'a faits l'Autorité palestinienne pour établir des institutions étatiques sont de bons augures pour la paix. Fort de ce constat, il a estimé que la perspective de la proclamation d'un État palestinien à l'horizon du mois de septembre 2011 semblait désormais possible. Pour appuyer son propos, M. Tarar a invoqué de nombreux rapports d'organismes internationaux et les déclarations récentes du Quatuor. « Pour le Pakistan, il est important que la communauté internationale reste activement engagée aux côtés des Palestiniens, afin que cette tendance positive puisse continuer », a-t-il souligné. À cet égard, il a estimé que les termes de références du Conseil de sécurité et du Quatuor pour une solution négociée au conflit israélo-palestinien jetaient les bases de la route vers la paix au Moyen-Orient. Cependant, en dépit de la clarté des objectifs communs et de la quasi-unanimité sur les règles d'engagement, il semble que le Conseil de sécurité et le Quatuor ne soient pas en mesure d'agir face à la situation actuelle, a déploré M. Tarar. Parmi les défis à relever en dehors de celui posé par « l'inaction internationale », le représentant a cité les politiques expansionnistes d'Israël. « Les activités de peuplement israéliennes sont en violation flagrante du droit international et devraient enfin être traitées pour ce qu'elles sont: des violations du droit international », a exigé M. Tarar, pour qui ces activités représentent un obstacle majeur à toute possibilité de paix.

M. JORGE VALERO BRICEÑO (Venezuela) a rappelé l'avertissement lancé récemment par le Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires et de développement dans le Territoire palestinien occupé, M. Maxwell Gaylard, selon lequel des milliers de Bédouins seraient touchés par les démolitions menées par Israël, à Jérusalem, ceci pour étendre des colonies de peuplement illégales. Selon le Coordonnateur, il y a eu cette année plus de logements arabes démolis par Israël que pendant les deux dernières années réunies, ce qui a eu pour conséquence de laisser sans abri des réfugiés qui vivaient dans cette zone depuis 1948. Il a prévenu que cette situation fait courir le

risque de déplacement à 80% de la population bédouine. En outre, il a indiqué que des milliers de familles palestiniennes sont contraintes de quitter leurs lieux de résidence, à cause des démolitions et des activités de peuplement israéliennes. M. Briceño a aussi réaffirmé le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, et il a appelé Israël à respecter les dispositions de la Quatrième Convention de Genève sur la protection des civils. Il a ensuite demandé la levée du blocus imposé à Gaza et a appelé Israël à se retirer du Golan syrien et à respecter la souveraineté du Liban.

M. KIM YONG SONG (République de Corée) s'est félicité que la communauté internationale continue de s'attacher à la question palestinienne, « la lutte pour un État souverain palestinien ayant pris une ampleur considérable ces derniers mois ». L'issue heureuse que recherche la majorité des États Membres des Nations Unies dépendra du degré d'unité des Palestiniens et de la capacité de ces derniers à former bientôt un gouvernement de consensus, a expliqué le représentant. Après avoir jugé que les « visées expansionnistes » d'Israël dans le Territoire palestinien occupé sont consomptibles avec la reprise des pourparlers directs, il a affirmé que l'appui international à un État palestinien indépendant ne pourra pas s'interrompre. « Près de 120 pays ont déjà reconnu la Palestine, et l'ONU devra en tenir compte lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, dont les travaux commenceront en septembre », a-t-il dit.

M. MOHAMMAD SARWAR MAHMOOD (Bangladesh) a déclaré que son pays appuyait pleinement l'exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. « Ce soutien qui, historiquement, a permis aux Palestiniens de se relever maintes fois au cours de six décennies d'occupation israélienne, n'a eu de cesse de croître ces derniers mois », a-t-il avancé. Le représentant a assuré qu'en septembre prochain, le Bangladesh soutiendra la demande que la délégation palestinienne présentera à l'Assemblée générale, par le biais d'un projet de résolution, pour reconnaître l'État palestinien, indépendant et souverain.

M. MOHAMMED LOULICHKI (Maroc) a exprimé sa profonde préoccupation concernant l'impasse dans laquelle se trouve l'effort international et régional visant la revitalisation des pourparlers entre Israéliens et Palestiniens. La communauté internationale doit être stricte et efficace en vue de créer un environnement propice aux négociations, en évitant qu'Israël prenne des mesures unilatérales illégales. Le représentant s'est inquiété des obstacles qui entravent le processus de négociations entre les parties. Le Maroc suit avec optimisme les nombreuses initiatives menées dans ce domaine, notamment des États-Unis, du Quator et de l'Union européenne, a-t-il dit, espérant que ces efforts aideront à la reprise des négociations. Il a émis l'espoir que la position de la communauté internationale permettra au peuple palestinien de retrouver son droit légitime à un État indépendant. Le représentant a aussi dénoncé les activités de peuplement menées par Israël à Jérusalem-Est ainsi que la judaïsation de ce territoire. Il a invité le Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités et à demander à Israël de reprendre les négociations.

Mme BYRGANYM AITIMOVA (Kazakhstan), qui s'exprimait au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a déploré que les efforts déployés par le Conseil de sécurité en vue de trouver une solution au conflit israélo-palestinien n'aient cessé d'échouer à cause du refus continu d'Israël de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions des Nations Unies. Elle a également imputé une part de la responsabilité de cet échec au manque de volonté politique de certains États Membres de l'ONU, qui sont aussi membres permanents du Conseil, pour faire respecter ces résolutions pourtant adoptées par ce même Conseil de sécurité. Les membres de l'OCI dénoncent en outre l'escalade récente des pratiques « illégales » israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, de même que l'intensification des campagnes de peuplement menées par Israël, y compris à Jérusalem-Est. Condamnant ces violations flagrantes du droit international, l'OCI exige un arrêt immédiat de ces activités illégales de peuplement, a dit Mme Aitimova. D'autre part l'Organisation de la coopération islamique est profondément préoccupée par les attaques multiples lancées par les forces d'occupation contre des civils palestiniens et des activistes œuvrant pour la paix, ainsi que contre des volontaires d'ONG internationales.

Lors de sa trente-huitième session, qui a eu lieu en juin, l'OCI a réitéré son plein appui à l'Initiative de paix arabe, et ses membres ont salué les progrès notables réalisés par l'Autorité palestinienne pour mettre en place les capacités institutionnelles requises. Ainsi, l'OCI demande à la communauté internationale de reconnaître l'État de Palestine sur la base des frontières de 1947. Elle l'appelle, ainsi que le Conseil de sécurité, à prendre des mesures décisives et immédiates pour pousser Israël à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, condition essentielle

à la réalisation d'un règlement pacifique de la question du Moyen-Orient sur la base de la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix.

M. LOUAY FALOUH (République arabe syrienne) a estimé que certains essayent de détourner l'attention du Conseil de sécurité afin de diluer la question centrale qu'il essaye de prendre en main pour relancer le processus de paix. Il a dénoncé la tendance d'Israël sur le terrain de contester les éléments de base de la négociation, en essayant de judaïser Jérusalem-Est, de poursuivre la construction du mur de séparation, les démolitions de logements palestiniens et la construction d'unités de logements pour les colons israéliens. Israël a tiré sur des manifestants palestiniens le 15 juin, date anniversaire de leur occupation par Israël, a-t-il aussi rappelé. Le représentant a regretté qu'Israël agisse au mépris des résolutions du Conseil de sécurité, citant notamment l'occupation du Golan syrien occupé. Il a invité le Conseil de sécurité à s'engager pleinement pour trouver une solution au conflit israélo-palestinien. En ce qui concerne son pays, le représentant a indiqué que le Président de la Syrie, M. Bachar Al-Assad, avait prévu un programme de réforme pour élargir la participation des citoyens au processus économique et politique. Un processus politique sera mis en place pour examiner la Constitution et assurer pleinement l'état de droit, a-t-il dit. Le représentant a par ailleurs rappelé que les ambassades syriennes dans certains pays avaient été attaquées sans que les autorités locales n'aient pris beaucoup de mesures pour les protéger.

M. ESHAGH AL HABIB (République islamique d'Iran) a estimé que les États qui soutiennent le régime israélien se couvrent de honte, « car d'un côté ils invoquent les droits de l'homme et, de l'autre, ils appuient une occupation illégale et toutes les violations du droit international commises par un régime brutal dans une terre occupée ». « L'histoire du régime israélien n'est faite que de crimes, de meurtres d'hommes, de femmes et d'enfants; d'assassinats aveugles et d'utilisation d'armes interdites », a-t-il ensuite souligné. « Soutenir ce régime, c'est donc bien appuyer l'occupation, les massacres, le meurtre et la violation des droits de l'homme », a accusé le représentant. Considérant que la paix dans la région ne pourra être instaurée qu'en mettant un terme à l'occupation, il a salué le nombre croissant de pays reconnaissant la Palestine comme un État indépendant. Concernant la situation en Syrie, le représentant de l'Iran a affirmé que « le peuple syrien sait que la clef de son indépendance et de sa dignité ne pourra être obtenue qu'en se montrant uni et en résistant aux tentatives de subversion ». M. Al Habib a, en outre, déclaré que la paix et la stabilité au Moyen-Orient ne pourraient être instaurées tant qu'Israël n'aura pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

\* \* \* \* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel